



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E n ° 2 0 2 5 - D I R M C - 0 1 4
déclarant l'ouverture d'un recrutement interne, par voie de concours, dans le grade
d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État
Session 2025

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté du 11 juillet 1997 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats pour le concours externe d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2023-08-21-00010 en date du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central,

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes du Massif Central,

ARRETE

Article 1^{er} :

Un concours interne pour le recrutement d'Agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État (C2) est ouvert, au titre de l'année 2025.

Le nombre de postes offerts au concours est de 2.



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

Article 2 :

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 19 juin 2025.

Les épreuves d'admission (l'épreuve pratique et entretien avec le jury) se dérouleront à partir du 9 septembre 2025.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 26 mai 2025.

Article 3 :

Les nominations seront prononcées dans la limite des postes vacants.

Article 4 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A Clermont-Ferrand, le
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

18 AVR. 2025

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint.

Thierry MARQUET